



ET MAINTENANT? SETTIMANALE AL CORSU SETTIMANALE E CORSU D'INFORMAZIONE



XYLELLA FASTIDIOSA

Et maintenant?

P4

INTERVIEW

Samuel Sandler,
pour que
nul n'oublie

P6



DA QUI È QUALLÀ

Voce Nustrale,
la voix
d'un territoire

P20



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA 21 • AGENDA P22

S E T T I M A N A L E A L C O R S U D ' I N F O R M A Z I O N E

Nouveau dans votre ville

“ Les experts en signalétique ”



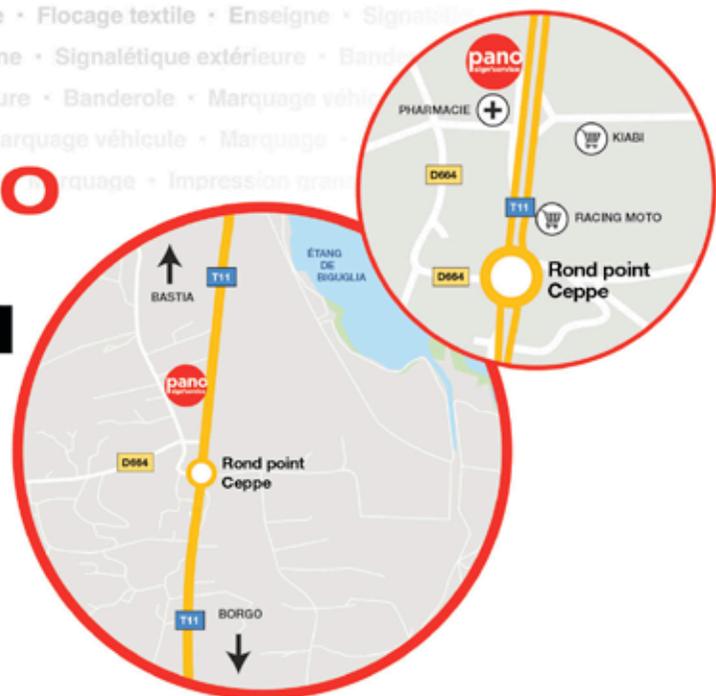
publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

Et bien d'autres supports
de communication visuelle !

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de
bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018

Bruit!

Évacuation musclée des zadistes; grèves; réformes à tout va; remise en cause de la Russie par l'ambassadeur français devant le Conseil de sécurité de l'ONU réuni en urgence à la demande de la France, etc. Tout ceci devrait largement occuper Emmanuel Macron. Non, Zeus gouverne la terre et les cieux. Mais était-ce le moment de lancer cette polémique qui oppose tenants et adversaires de la laïcité ?

Évidemment, personne n'est dupe sur la portée du discours du Président de la République: lors de la conférence des évêques de France il doit s'adresser à tous en général et flatter les catholiques en particulier. Chaque mot est pesé, chaque référence choisie chez les plus grands penseurs, Ricoeur son maître à penser, Pascal, Mauriac, Claudel, Bernanos.

Chacun extrait la citation qui touchera sa singularité. Et nombreux sont ceux qui tombent dans le piège d'un dieu certainement amusé car peu sont ceux qui ont pris le temps de lire son long et fourni laïus.

Certains citent ce lien entre l'Église et l'État qui s'est abimé et qu'il importe de réparer afin de dénoncer une remise en cause de la loi de 1905 si claire sur la séparation des pouvoirs.

D'autres s'interrogent sur cette polémique et sur sa finalité. Jupiter se parlerait-il tout simplement à lui-même s'appuyant sur ses propres raisons biographiques, personnelles et intellectuelles ?

Et puis, il y a ceux qui refusent d'être aveuglés par les cris des uns, des autres, si légitimes soient-ils, et qui citent un autre passage de ce discours: « *Mon rôle est de m'assurer qu'il (chacun) ait la liberté absolue de croire comme de ne pas croire mais je lui demanderai de la même façon et toujours de respecter absolument et sans compromis aucun toutes les lois de la République. C'est cela la laïcité ni plus ni moins, une règle d'airain pour notre vie ensemble qui ne souffre aucun compromis [...].* »

Liberté d'expression et de conscience! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Un sabbatu tremendu

Hè statu issu sabbatu, una bellissima ghjurnata di quelle assulate è ricche in stonde di spartera. Cù di sicuru e prove di u Giru di Corsica automobile, trà i reghjoni di Capicorsu, l'Agriate è a Balagna, chì ci anu propiu campu ind'u quadru di u campionatu di u mondu di i Ralli. Tandù, u francese Sébastien Ogier di M-Sport Ford hà pussutu fà cresce

a so avanza chjappa subbitu à u principiu di a cumpetizione sinu à a vittoria, torna una volta, u lindumane in Aiacciu, davanti à l'Estonianu Ott Tänak di Toyota WRT è u Belgicu Thierry Neuville di Hyundai i20. Primu pilotu corsu privatu, François Fraymouth hè ghjuntu, per contu soiu, à a vintesima piazza à bordu di a so Peugeot 208 R2; una performanza maiò salutata da i so concurrenti, i professionisti è a stampa. S'hè trattatu d'un spettaculu di trinca chì hè piaciutu assai à un publicu sempre di più numerosu. Sò stati numerosi anch'elli, quist'annu dinò, alidli di i 10 000, i visitatori di u festivale di figurette BD in Bastia. Una vintiquesima edizione propiu riesciuta, purtata cù passione da a squadra di u Centru culturale Una Volta è una cinquantina di benevolentu. 22 animazione eranu à u programma d'issu ritrovu, frà e quale attelli d'iniziazione è dimustrazione, scontri cù i 40 autori invitati di rinomina naziunale è europea, mostre guidate è cummentate, per u più grande piacè di i chjuchi cum'è di i maiò. Ind'u listessu tempu, u Liceu Agricu Borgu Marana apria e so porte da fà scopre e furmazione ch'ellu prupone à prò di i giovani cullegenti è liceani per u so avvene è quellu di a nostra terra. Ind'un quadru magnificu, i prufissori è i studenti digià scritti o diplomati anu messu in lume u stintu di l'insignamentu d'issu stabilimentu cumpostu, bella sicura, d'un liceu, ma dinò d'un centru di furmazione di l'amparenti, d'un centru di furmazione professionale è di prumuzione, è d'una spluttazione agricola di 27,3 ettare cumpigliendu l'agrumu, i furagii è a vigna. Hè ingagiata d'altronde sta spluttazione ind'è l'andatura «Clementina di Corsica IGP» di a quale vene di compie si a stagione è chì ripresenta una filiera tanta apprezzata da i futuri agricoltori cum'è u pastoralismu chì hè chjamatu à rinvisce da l'impegnu d'una giuventù cusì attente è passiuata... Bravi è forza à tutti ■

À MODU NOSTRU

Collector ou grand collecteur?

Il arrive parfois qu'une des grosses têtes du carnaval qui forme l'essentiel du quotidien français lâche par inadvertance une énormité. C'est le jeu. À l'heure des réseaux sociaux, la chose est d'ailleurs facilitée, et le plus souvent suivie de séquences de déni, repentance, élucubrations gênantes ou hilarantes - selon qu'on compatit ou non aux déboires du fautif.

Il en est d'autres, parmi ces grosses têtes, qui se font une spécialité de l'incongruité à répétition, du dérapage d'autant mieux contrôlé qu'il forme l'essentiel de leur fonds de commerce. Et il en est certains qui ajoutent l'insulte à l'exercice. Le cacique de la France Insoumise a par exemple décidé il y a longtemps que la presse le dérangeait. On se remémore sa question rhétorique: « *Faut-il déloger les journalistes?* » en plein meeting, et la réponse sous la forme d'un « oui » beuglé à l'unisson, comme aux plus beaux jours des orgasmes totalitaires. On se souvient de sa « *haine saine et juste des médias et de ceux qui les animent* ».

Estimant sans doute qu'il n'avait pas été assez loin dans le nocif ridicule, il vient d'enchaîner deux fulgurances, deux « collectors ». De « *travail de merde* » à « *travail excrémentiel* », il a résumé ce qui fait pour lui la profession de journaliste.

Au milieu des réactions suscitées par ces déclarations, faisons-nous l'avocat du diable: et s'il avait raison ?

N'est-ce pas un « *travail de merde* » que d'aller explorer, à la virgule près, les égouts des comptes et décomptes de campagne de la FI? De se faire insulter par la personne qu'on est chargée d'interviewer? De persister à témoigner du terrain, provoquant le souverain déplaisir de M. l'intellectuel autoproclamé qui ne veut voir qu'une version des faits, la sienne?

Ou de connaître le sort d'Aude Rossignoux, virée comme la dernière employée de l'oligarchie par le *Media*, seule source d'information accréditée, puisque lancée, par Sa Scatologie elle-même?

Oui, finalement, il y a du vrai dans ce que dit M. Mélenchon. Peut-être parce que rien de ce qui touche aux grosses commissions ne lui est étranger. ■ **Eric Patris**

BILLET

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse:

Roland Frias (Cultura è lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

Batti, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

en partenariat avec Télé Paese

PUBLICITÉ

Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

XYLELLA



Photo EP

Suite aux résultats d'analyse mettant en évidence la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* sur des oliviers et des chênes verts, les président de l'Odarc et de l'OEC ont tenu une conférence de presse commune le 9 avril.

Si la gestion du risque par l'Etat a été critiquée, l'essentiel du propos était ailleurs.

Puisque le temps n'est plus aux «et si...», qu'il faut «faire avec», reste à savoir comment et avec qui.

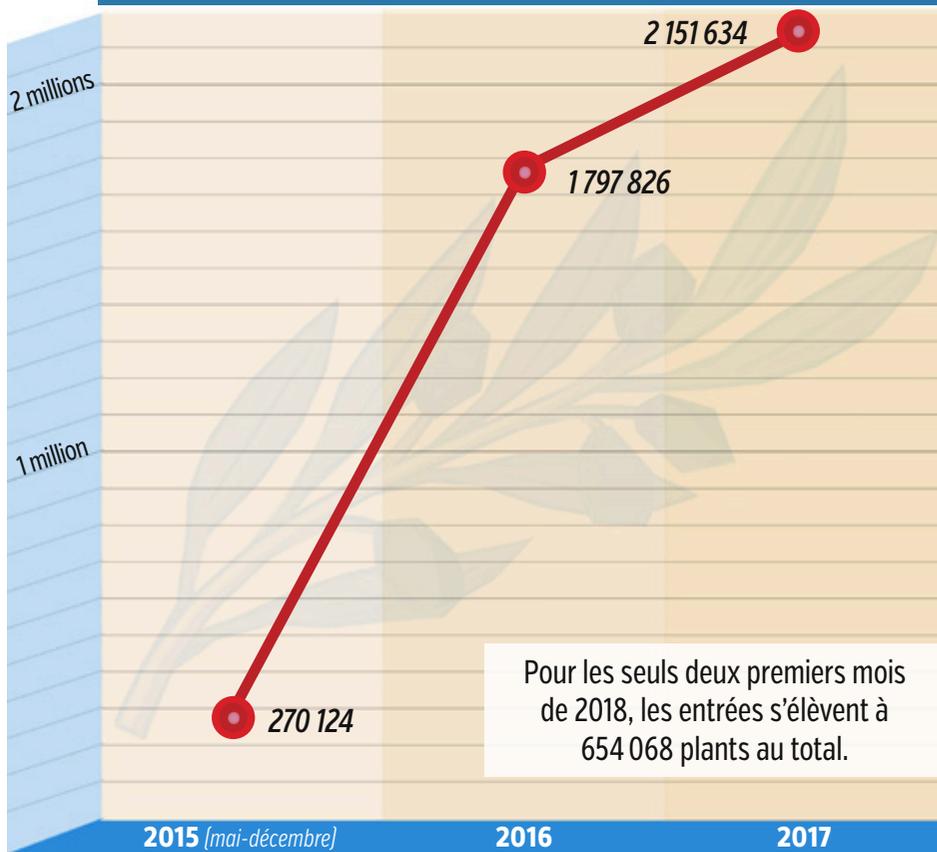
Effectuées par l'Inra d'Angers à la demande du Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse (Sidoc), des analyses ont identifié la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* sur des oliviers et des chênes verts. Une annonce qui a suscité une réaction conjointe de la part de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc) et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Bernard Schmeltz, préfet de Corse, y a surtout vu une «mise en cause des services de l'État» que selon l'expression consacrée il a «fermement» condamnée. Il a également appelé «à une mobilisation de tous et à la responsabilité de chacun pour une lutte coordonnée contre cette maladie qui reste une menace tant économique qu'environnementale». Au moins, sur ce dernier point, essentiel, y a-t-il convergence de vues avec l'Odarc et l'OEC.

Lors de la conférence de presse donnée le 9 avril à Corte, dans les locaux de l'OEC, les présidents des deux offices, Lionel Mortini et François Sargentini, ont il est vrai exprimé doutes mais aussi critiques sur la manière dont l'Etat a pu exercer «la compétence sanitaire au bénéfice de la Corse». Et notamment sur l'usage qui a été fait de l'arrêté pris au printemps 2015 par le préfet Christophe Mirmand, s'agissant des entrées en Corse de végétaux sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. Plus encore que de permettre le «contrôle de l'entrée des végétaux» évoqué par Bernard Schmeltz, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015, via son article 1, interdisait l'introduction en Corse de nombreux végétaux connus pour être

sensibles à la bactérie et ce «quelle que soit leur origine». L'article 2 introduisait la possibilité de dérogations à l'article 1, mais à l'exclusion des végétaux provenant de zones délimitées vis-à-vis de la *Xylella fastidiosa*, de pays tiers reconnus contaminés par la bactérie ou encore de provenance inconnue et surtout en spécifiant que les demandes de dérogations seraient instruites au cas par cas. Or, glissait Lionel Mortini, chiffres à l'appui, «on peut voir qu'entre deux politiques préfectorales, on assiste à une explosion des dérogations»: outre le cas bien particulier des vignes dont les plants peuvent bénéficier d'un traitement qui a fait ses preuves, les exceptions à l'introduction d'espèces visées par l'arrêté semblent s'être généralisées entre janvier 2016 et février 2018. Y compris pour celles pourtant identifiées comme hôtes potentiels de plusieurs souches de la bactérie. Ainsi le laurier-rose [88313 plants entrés par dérogation], l'amandier [16736 plants entrés par dérogation] et l'olivier [14289 plants entrés par dérogation]. Pour sa part, François Sargentini ne s'en est pas caché «le constat est amer. Malgré les nombreuses demandes, les interventions répétées auprès des services de l'Etat ou des ministères concernés pour tenter d'alerter sur les risques majeurs liés à la bactérie, le système préconisé et mis en place par la préfecture, sous contrôle de l'Etat, n'a pas été efficace. Bien entendu, la *Xylella* était déjà présente, mais on a maintenant la confirmation qu'elle risque de s'attaquer à l'ensemble de notre couvert végétal et de nos filières».

Toutefois, si l'Etat a bel et bien été appelé à prendre ses responsabi-

ENTRÉES TOTALES SUITE À DÉROGATION



LES MESURES DEMANDÉES AU NIVEAU LOCAL PAR L'ODARC ET L'OEC

- **suspension** des dérogations concernant les plantes ornementales sensibles
- **suspension** des dérogations pour l'entrée de plants agricoles et horticoles lorsqu'une filière locale de production existe, comme c'est le cas pour les agrumes, oliviers et plantes aromatiques
- **transparence** en matière de données et de gestion, notamment sur les résultats d'analyses et la nature des plants entrés et comptabilisés sous la dénomination assez vague de «autres» (353 541 plants sont ainsi entrés sous cette appellation depuis mai 2015)
- **renforcement** des contrôles ; réorientation de la demande en ce qui concerne les plantes ornementales vers d'autres espèces que celles qui sont sensibles à la bactérie
- **soutien** massif aux pépiniéristes engagés dans la démarche Corsica Grana et aux nouvelles installations. ■

lités, le but de l'exercice n'était pas tant d'entonner l'air du «on vous l'avait bien dit!», ni de tirer une énième sonnette d'alarme. «Aujourd'hui, la question du si... ne se pose plus. On sait que la Corse doit vivre avec la *Xylella* et l'important est de trouver des solutions pour y parvenir, reprenait le président de l'OEC. On ne peut pas rester dans le cadre actuel, avec un système de dérogations permanentes dont nous n'avons connaissance qu'a posteriori, une fois que les plants sont entrés. Il faut à présent des contrôles plus forts, menés de manière plus efficace et plus transparente, pour enrayer au maximum les entrées de plants qui peuvent être infectés. À plus forte raison lorsqu'il s'agit d'espèces qui peuvent être produites ici. Ce qui, on peut le vérifier sur la liste des dérogations accordées, est souvent le cas. Il faut donc relancer leur production».

Il s'agit aussi, ajoute Lionel Mortini, de «co-construire une politique sanitaire» en concertation avec le monde agricole, les services de l'Etat mais aussi avec les pépiniéristes qui, dit-il, ne peuvent plus se borner aujourd'hui à être «uniquement des vendeurs». Si certains pépiniéristes ont joué le jeu de la marque Corsica Grana, en s'engageant dans une démarche de production locale, d'autres ont pour l'heure, note François Sargentini, «utilisé un système qui n'est bon ni du point de vue sanitaire, ni du point de vue économique. Mais on n'est pas là pour exclure ou montrer du doigt qui que ce soit. Il s'agit d'arriver à travailler ensemble pour passer à une étape supérieure en ce qui concerne la production en Corse, qui amènerait un plus au niveau de l'économie et des emplois».

Les deux offices ont également souligné la nécessité de voir homologuer au plus vite un test plus précis et plus fiable que ceux actuellement admis pour la délivrance d'un passeport phytosanitaire européen (PPE). En effet, la bactérie, qui ne s'appelle pas fastidiosa pour rien, n'est pas forcément disséminée de manière homogène dans un végétal : une plante peut être infectée sans que l'analyse d'un de ses rameaux puisse indiquer la présence de la *Xylella*. Par ailleurs, les tests actuellement homologués ne détectent l'infection qu'à partir d'un seuil de présence très élevé, ce qui induit un nombre important de «faux-négatifs» et donc la probabilité que des plants infectés soient passés sous les radars, munis d'un PPE en bonne et due forme. Cela étant, la question de la propagation est aussi une affaire de vecteurs. Il est donc nécessaire d'anticiper le risque que la bactérie trouve de nouveaux vecteurs en plus de ceux déjà connus et répertoriés, comme ce fut le cas en Californie. À cet effet, les devants ont été pris avec le montage et la prise en charge financière (pour un montant de 386 000 €) d'un programme de recherches sur l'éco-épidémiologie des insectes vecteurs, conduite par l'OEC, le Conservatoire botanique de Corse, l'Inra et l'Université de Corse. Ses conclusions devraient être connues d'ici l'automne. Les présidents de l'Odarc et de l'OEC ne l'ont pas caché, parvenir à mettre en place puis gérer une politique sanitaire efficace ne se fera sans doute pas du jour au lendemain. Raison de plus, soulignait Lionel Mortini pour «que l'État mette tout le monde autour de la table». ■ Elisabeth MILLELIRI



Photo DR

SAMUEL SANDLER

POUR QUE NUL NE LES OUBLIE

Le 19 mars 2012, à Toulouse, Jonathan Sandler et ses deux fils, Arié et Gabriel, étaient assassinés devant le collège Ozar-Hatorah. Leur père et grand-père, Samuel Sandler, a publié fin mars un ouvrage-témoignage, Souviens-toi de nos enfants. Il n'a qu'un but : empêcher que leurs noms -et celui de Myriam Monsonogo, 8 ans- soient oubliés, dissous dans l'appellation impersonnelle de «victimes de...»

Vous acceptez tous les entretiens. Pourtant, dans votre livre, vous exprimez une certaine colère vis-à-vis d'une surmédiation, une prise en charge étatique, qui ne vous ont pas permis de faire face à ce que vous nommez la singularité de votre deuil.

Quand je suis arrivé à Toulouse, le jour de l'attentat, je cherchais mes enfants qu'on m'avait pris. C'est le sentiment que j'ai eu et que j'ai toujours. On s'est occupé d'eux, on les a conduits à l'hôpital, on a décidé du lieu des obsèques. Moi je n'étais que spectateur passif. Je ne me plains pas des médias, de l'État. Le seul reproche que je fais, c'est qu'on parle davantage de l'assassin que de la famille des victimes.

Ne pas parler de l'assassin, ne serait-ce pas aussi lui permettre d'exister dans l'ombre sans mettre en lumière sa barbarie, sa haine ?

C'est une question qu'on ne m'a jamais posée. (Silence). Lorsqu'on parle de lui, qu'on cite son nom, on lui donne une petite étincelle humaine que je lui refuse et ça permet d'oublier les victimes. L'année dernière, à l'occasion du cinquième anniversaire de leur disparition, un de ses frères a décidé de faire une marche commémorative. Je n'étais pas contre son choix mais je lui reproche le jour d'arrivée de cette marche, un 19 mars,

parce qu'encore une fois on ne parlait que de son frère, de son nom et non des victimes.

Vous parlez de votre rencontre avec le Président de la République, le jour de l'attentat et de votre culpabilité face à cet homme devant vous, véritablement ému et bouleversé.

Oui. Cela m'était insupportable de penser que nous étions à l'origine, même involontairement, de son état. J'ai toujours beaucoup de douleur lorsque les gens me regardent avec ces larmes dans les yeux. J'ai l'impression que j'induis chez eux beaucoup de tristesse.

Cette compassion est naturelle !

C'est vrai. C'est complexe, car quand je ressens de l'indifférence, j'ai l'impression qu'on oublie Jonathan, Arié et Gabriel. Et quand les gens sont malheureux, j'ai l'impression de leur faire mal.

Vous êtes toujours à la recherche de ce témoin qui pourrait avoir vu les derniers instants de vie de votre fils et vos deux petits-enfants ?

En fait, ces derniers instants, je les rapproche de ceux vécus par mon cousin Jeannot qui à 8 ans s'est fait arrêter avec sa famille pour être

«Ce livre c'est une façon de parler de mes enfants, de dialoguer indirectement avec eux.»

REPÈRES

1937, Goebbels, ministre de la Propagande du Reich, tonne à la radio que les Juifs n'auront bientôt pour toute fortune qu'un rucksack, un sac à dos. C'est avec ce simple sac, muni d'un visa et de deux candélabres que Robert Sandler fuit l'Allemagne pour rejoindre la France. Henriette, son épouse, et Léa sa fille âgée de 4 ans le rejoignent au Havre où les attendent Minna, la sœur d'Henriette, son mari André et Jeannot leur fils. En 1943, André, Minna, Jeannot et Pauline la grand-mère paternelle sont rafés par la police française, déportés et gazés. En 1946, les parents de Samuel et Maurice, le grand-père, arrivent à Paris et louent quatre chambres dans un hôtel. Samuel naît quelques semaines plus tard. Il épouse Myriam, devient ingénieur aéronautique. Ils ont deux enfants, Jennifer et Jonathan. La vie se déroule paisiblement. Jonathan épouse Eva, devient père d'Arié, Gabriel et Liora et accepte un poste de professeur à l'école Ozar Hatorah de Toulouse. La France, république laïque, est protectrice. Le 19 mars 2012, Jonathan et ses deux fils se rendent à l'école, lorsqu'un individu casqué et armé, une caméra scotchée sur le torse, ouvre le feu sur eux avant de s'en prendre à une fillette, Myriam Monsonogo. L'exécution n'a duré que 36 secondes.



Samuel Sandler avec Émilie Lanez
SOUVIENS-TOI DE NOS ENFANTS

éd. Grasset, 125 p. 14 €

conduit à Drancy puis à Auschwitz. Qu'avait-il en tête devant ces gendarmes ? C'est la même question que je me pose au sujet de mes enfants. C'est lors du procès, alors que je m'étais imaginé un certain nombre de choses, que j'ai pu entendre ceux qui ont vu et ont témoigné avec pudeur pour ne pas nous blesser. J'ai enfin pu connaître et comprendre ces derniers instants.

Outre la pudeur, c'est peut-être l'expression d'une certaine honte ou d'une incapacité collective face à l'histoire qui se reproduit, celle qui fait qu'on tue encore des Juifs parce qu'ils sont Juifs ?

Disons que nous sommes dans le partage des maux. Les gens ont vu les événements, je les ai vécus. Nous sommes tous dans ce partage, non pas d'une faute collective mais d'une obligation à lutter contre cette haine.

Le parquet a fait appel. Qu'attendez-vous du nouveau procès ?

Je n'attends rien de ce procès comme je n'attendais rien du premier. J'ai toujours dit que la pire des crapules avait le droit d'être défendue. Elle a été très bien défendue, par un très bon cabinet d'avocats pénalistes même, mais je la considère comme un résidu de l'humanité. Le procès a été très dur à vivre. Le frère de l'assassin et sa mère n'ont jamais dit un mot pour les victimes et les parties civiles. Jamais ! Tout n'a été que provocation ou obscénité. C'était insoutenable. Le prochain procès me permettra seulement de pouvoir encore parler de Jonathan, Arié et Gabriel, de ne pas les oublier. Je suis prêt à revivre cette situation pour les représenter, ne pas les abandonner.

Pensez-vous, comme l'a dit dernièrement Malek Boutih, que les Juifs en France ne sont plus en sécurité ?

Je rappelle toujours que je suis Français de religion juive. J'ai dernièrement participé à une conférence et j'ai vu des étudiants très inquiets. Cette inquiétude m'a profondément marqué. Je ne comprends pas comment on a pu s'acharner sur une vieille dame (NDLR : Mireille Knoll). Je crains d'autres attentats de ce noyau islamo-nazi. Il est peut-être pire que le nazisme qui essayait de cacher ses actes alors que l'assassin de mes enfants a tout filmé, pour s'enorgueillir. Le comble de l'horreur. On parle du vivre-ensemble. Le hasard de la vie m'a fait grandir jusqu'à

l'âge de 13 ans dans un hôtel où défilait le monde entier. Mes parents dirigeaient un restaurant universitaire, certes casher, mais c'était leur fierté de voir des étudiants de toutes confessions et origines manger à la même table. On n'avait pas besoin de dire que c'était du vivre-ensemble. C'était naturel.

Croyez-vous encore au dialogue inter-religieux ?

J'y ai toujours cru. J'ai milité pour cela, mais durant le procès j'ai entendu la famille de l'assassin dire qu'il était désormais au Paradis. Je n'ai jamais entendu une seule fois une voix musulmane dire que lorsque l'on tue un enfant de 3 ans, la tétine à la bouche, on ne va pas au Paradis. C'est tout ce que j'attendais de ce procès. Ce silence me marque. C'est le même silence après l'attentat de Trèbes.

Ce livre vous répare-t-il ?

Quelques jours après l'attentat, la première chose que ma sœur aînée m'a dit, c'est « Communique ». Je lui ai obéi. L'écrit a beaucoup plus de poids, dit-on. Ce livre, c'est une façon de parler de mes enfants, de dialoguer indirectement avec eux. C'est mon devoir de mémoire, comme ça l'est de répondre à vos questions. Mais ça ne me répare pas. Ma plus grande peur, c'est qu'un jour tout s'oublie, qu'on les oublie.

Vous écrivez qu'un rond de serviette est le signe d'une existence stable, de l'enracinement sur cette terre. Où se trouve le vôtre aujourd'hui ?

Je ne sais pas répondre à cette question parce qu'il y a deux lieux possibles. Il peut être ici, au Chesnay où nous habitons, ou à Jérusalem. Ici, je n'ai plus mes petits-enfants. De mon fils Jonathan, il reste une fille, Liora qui a maintenant 7 ans et vit à Jérusalem. Donc mon rond de serviette n'est pas complet ici et quand je suis à Jérusalem, je ne l'ai pas non plus car Jonathan, Gabriel et Arié manquent.

Dernière question et la plus importante, comment allez-vous aujourd'hui ?

Nous avons la chance de vivre et je souhaiterais que vous vous souveniez que Jonathan aimait vivre, qu'un rien le faisait rire, qu'Arié était un enfant sage et que Gabriel aimait taquiner son papi café. ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI



N° 01

CORSE ETUDES ELECTRIQUES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5, Avenue Napoléon III

Résidence le Préau, Bâtiment B

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de AJACCIO du 29/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CORSE ETUDES ELECTRIQUES

Siège : 5, Avenue Napoléon III, Résidence

le Préau, Bâtiment B, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Etudes des réseaux électriques, géolocalisation et géoréférencement de tous réseaux électriques ainsi que toutes prestations de services s'y rapportant ; Tous travaux sur réseaux électriques, travaux publics et particuliers, travaux de terrassement et de VRD.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Michaël, Jean-Dominique, Joseph MARIANI, né PICCIOLI, demeurant 5, Avenue Napoléon III, Résidence le Préau, Bâtiment B, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03 AVRIL 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASA DI BABBU

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Chemin de ZAPPOLI, 20260 Lumio

OBJET : La création, l'achat et l'exploitation de fonds de commerce d'hôtel, motel résidence hôtelière et toute activité rattachée à l'activité d'hôtellerie, achat de terrain à bâtir.

DUREE : 99 années

PREIDENT : Madame MASSIANI Marie-Françoise

ASSOCIE : Madame FONDACCI Madeleine

RCS : Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 3 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière de Construction Vente présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

Les Résidences d'Alzeto,

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Saint Pancrace, Route du Village, Furiani (Corse)

OBJET : L'acquisition de terrains à bâtir ainsi que tous biens et droits immobiliers, l'aménagement et la construction sur ces terrains, d'un ou plusieurs immeubles destinés à la vente, en totalité ou par fractions, avant ou après leurs achèvements, étant précisé que ces immeubles ne peuvent être attribués, en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 900 euros

GERANCE : La société 2M Partners, société par actions simplifiée au capital de 900 euros, dont le siège est au Lieu-dit Saint Pancrace, Route du Village, FURIANI (Corse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 834169567, représentée par Monsieur Marc, René ALBERTI en qualité de Président

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2018 à PORTO-VECCHIO, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

TPS TRANSPORT

Durée : 99 ans

Siège social : Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 5000 €

Objet : En France et à l'étranger, le transport par taxi, de voyageurs, de malade assis, de colis, presse ou toutes autres marchandises. La mise à disposition de chauffeurs.

Président : Monsieur POMI Mikael né le 29 novembre 1976 à MARSEILLE [13000] et demeurant à Lieu-dit Jabela, 20167 PERI,

Directeur général : Madame MICHEL Alexandra, épouse SAULI, née le 13 septembre 1974 à AVIGNON [84000] et demeurant à Analonga, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/04/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** CD IMMOBILIER **Siège social :** Pôle de Suartello 2, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio **Forme :** SASU **Capital :** 3000 Euros **Objet social :** Transaction et gestion immobilière **Président :** Monsieur Claude DIBY demeurant : Olmarelli, 20167 ALATA élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/03/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BPB

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : Route de Levie, 20124 Zonza

OBJET : Exploitation d'un Bike Park : ouverture et entretien des pistes, location de matériel (VTT, protections, accessoires), remontées et enseignement.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, sauf entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PRESIDENT : Madame Bérénice, Sophie, Michelle CARNEZ, demeurant Quartier de l'Eglise, 20124 ZONZA, née le 14/06/1980 à Paris 15ième [75], de nationalité française

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 4 avril 2018, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

EURL KCG Aménagement

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège Social : Acciani, 20243 Isolaccio-Di-Fiumorbo

Capital social : 1.000 €

Objet : Prestations de service dans le bâtiment, terrassement, conducteur d'engin, entretien espaces extérieurs..

Durée : 99 années

Gérant : M. Anthony BIROLINI, demeurant Acciani, 20243 Isolaccio-Di-Fiumorbo, France.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le Gérant,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/01/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** ELEC BTP **Siège social :** Résidence A Signoria, Lieudit Ondella, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA **Forme :** SAS **Capital :** 4000 Euros **Objet social :** Etude et achèvement des réseaux électriques. Tous travaux d'électricité générale. **Président :** Monsieur Jean-François MOZZICONACCI demeurant : Route du Vittulo, Résidence Le Loretto, Bât C, 20000 AJACCIO élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

SARL I TRE LAU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 159.847 Euros

Siège social : 19, Casetta Bianca

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 Avril 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : I TRE LAU

Capital Social : 159.847 euros

Siège Social : 19, Casetta Bianca - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 04 AVRIL 2018

Forme : SARL

Durée : 99 ans

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés de quelque nature que ce soit,

Et plus généralement, L'administration, la gestion de ces participations ;

L'activité d'animation de groupe de sociétés : La détermination de la politique du groupe, sa mise en oeuvre et le contrôle de sa bonne application par les filiales ;

La prestation de services et concours de toute nature en faveur des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation.

Gérant : Madame Laurence GIRASCHI. Née le 29 Mai 1979 à Porto-Vecchio [2A], demeurant 1, rue de la Citadelle - 20137 Porto-Vecchio. Non marié et n'a jamais conclu de pacte civil de solidarité. Nationalité Française

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

N° 10

TECHNIBIO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social :

Chez Mr CARDOSI Jean André

Lotissement du Phare

20230 San Giuliano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN GIULIANO du 13 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : TECHNIBIO

Siège social : Chez Mr CARDOSI Jean André - Lotissement du Phare - 20230 San Giuliano

Objet social : L'appui technique, logistique et qualité pour la production, le conditionnement, la mise en marché et la commercialisation des produits d'origine agricole.

Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'étude, de veille, d'audit, d'analyse ou de prestations en faveur de toutes personnes physiques ou morales liées au monde agricole.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8000 euros

Gérance : Mr CARDOSI Jean André (Barthélemy, Félix) demeurant Lotissement du Phare - 20230 San Giuliano

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Le 06/04/2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : XTREM SUD CANYON
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2.000 euros

SIEGE : Lot 12, Quartier Capparronu, Lieu-dit Precojo, 20137 Porto-Vecchio
OBJET : La pratique, l'enseignement, l'encadrement et la formation de toutes activités de pleine nature et de montagne ; La création, l'aménagement et l'entretien de sites extérieurs ou intérieurs sportifs ou de pleine nature ; Le travail en hauteur ; La location et la vente de tous matériels d'équipements sportifs.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Eric BIANCARELLI, Lot 12 Quartier Capparronu, Lieu-dit Precojo, 20137 Porto-Vecchio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/03/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** CASA E NATURA RESORT **Siège social :** Route T10, 20221 SANTA MARIA POGGIO **Forme :** SAS **Capital :** 25000 Euros **Objet social :** création, administration, gestion, location de parcs résidentiels de loisirs et de biens immobiliers en rapport avec le tourisme **Président :** Monsieur Luis DO SOUTO demeurant : 216, avenue de la Plage, 40440 ONDRES élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Monsieur Philippe GABRIELLI demeurant : Pardisole, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO **Admission aux assemblées et droit de vote :** tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément des cessionnaires :** les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité. **Durée :** 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LAZARRA
Siège social : 64, Quartier Ceccia, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Alexis VINCENT-CASTELLI, demeurant 64, Quartier Ceccia, 20137 Porto-Vecchio,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AJACCIO, du 01/02/18, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée aux caractéristiques suivantes : **Objet :** La vente d'objets de souvenir, maroquinerie, bijoux fantaisie, vêtements, article de Paris. **Dénomination :** L'ILE AUX SOUVENIRS. **Siège social :** 3 rue Bonaparte, 20000 AJACCIO. **Capital :** 300 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris. **Cession des actions :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Président :** Mme Camille COSTIERA demeurant 329, Route de Bellet 06200 Nice. **Directeur Général :** M. Joseph COSTIERA demeurant 2, Place du Général de Gaulle, Diamant 2, 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/04/2018, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** SCI GOUTERON **Objet social :** Acquisition, propriété, administration de tous immeubles **Siège social :** Résidence Caroline - Bât A - 20260 Calvi **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** BASTIA **Co-gérants :** - Monsieur Christopher GOUTERON, demeurant Résidence Champeau - Bât 2 - RN 197 - CALVI - Madame Christiane MILANI, demeurant Immeuble Caroline - Bât A - CALVI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/04/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** E TRE ISULE **Siège social :** Résidence ROI THEODORE, 20230 San-Nicolao **Forme :** SARL **Capital :** 1000 € **Objet social :** Acquisition de terrain à bâtir, ainsi que tout immeuble et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain. L'aménagement et la construction sur ces terrains d'immeubles. La vente d'immeubles construits à tous tiers sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. **Gérance :** Monsieur Nicolas BALDASSARI, Cervione, 20221 CERVIONE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/03/18, il a été constituée une SAS dénommée NAUTICALOC. **Siège social :** villa 24 les terrasses de porticcio 20166 Porticcio. **Capital :** 100 euros. **Objet :** la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers sans équipage. gestions locatives de bateaux. **Président :** M. mathieu kraska, villa 24 les terrasses de porticcio 20166 Porticcio. **DG :** M. franck nouailles, villa 24 les terrasses de porticcio 20166 Porticcio. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : EARL NAVARRA "Viande & Charcuterie du Nebbiu"

SIEGE SOCIAL : "I Vezzi", 20246 Santo-Pietro di Tenda

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 56.000 euros

GERANCE : Corinne NAVARRA, demeurant Quartier Subigna, route royale, "Les Tilleuls", 20600 Bastia

- François Frédéric NAVARRA, demeurant Hameau, "I Vezzi", 20246 Santo-Pietro di Tenda

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 Mars 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

BISCUTTERIA TORRICELLA

Capital social : 1000 Euros

Objet social : La fabrication artisanale, vente et commercialisation de biscuits, biscottes, sablés et canistrelli

Siège social : Torricella, 20290 Lucciana
Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur EUGENE ANGIUS demeurant Torricella - 20290 LUCCIANA, élu pour une durée indéterminée
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Acte : SSP du 30/03/2018. **Forme :** SARL. **Dénomination :** MARIANI. **Siège :** Ancienne école - CASONE, 20270 AGHIONE. **Objet :** Achat et vente fers et métaux non précieux. **Durée :** 99 ans. **Capital :** 4000 €. **Gérance :** M. Pascal RIVIER demeurant 7 lotissement la condamine 12250 TOURNE-MIRE. **Immatriculation :** RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/03/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** LE LOCAL **Siège social :** Plage de Lozari, Lieu dit Stazzola, 20226 BELGODERE **Forme :** SAS **Nom commercial :** le local **Capital :** 5000 Euros **Objet social :** Grande restauration, vente à emporter, salon de thé, débit de boissons licence III **Président :** Mademoiselle Vanina GIACOMONI demeurant : Haut du village, 20226 PALASCA élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 30/03/2018, à BASTIA, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** SAS, **Dénomination :** E'CUSI, **Siège :** 13 rue Monseigneur Rigo, Quai des Martyrs, 20200 BASTIA. **Objet :** Restaurant, Pizzeria, Glacier, Vente de plats à emporter, restauration traditionnelle, grande restauration. **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Bastia. **Capital :** 500 €, apport en numéraire. **Président :** Michel TERRACHON, demeurant 6 route des Crêtes, VILLE DI PIETRABUGNO [20200]. **Admission aux assemblées :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins 3 jours. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente. **Cession et transmission des actions :** Les actions sont librement cessibles entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants d'un associé ; toutes autres cessions et transmissions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des 3/4 des actions.

MODIFICATION GERANT

SC SAROMAPI 1

Société Civile au capital de 4.372.700 €
Siège social : Domaine de Purettone
20290 Borgo-752375741 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 Juillet 2017, il a été pris acte du décès de Monsieur Gonzague CHOIX, Gérant, survenu le 3 Juillet 2017 et il a été décidé de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Roger CHOIX demeurant Domaine de Purettone - 20290 BORGIO.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

LES OLIVIERS

SARL au capital de 7622 euros
Siège social : Lieu-dit Porto Pollo
Oliastrolo - Serra di Ferro
20140 Petreto-Bicchisano
316 573 054 RCS Ajaccio

L'AGO du 31/03/2018 a nommé M. Geronimi Pierre - Les Oliviers - Porto Pollo, Oliastrolo, Serra Di Ferro, 20140 Petreto-Bicchisano gérant en remplacement de Mme Geronimi Virginie à compter du 31/03/2018. Dépôt au RCS de Ajaccio.

SARL TARA

Au capital de 1000 Euros
420, Boulevard Marie Jeanne Bozzi
20166 Grosseto-Prugna - Porticcio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2018, il a été pris acte de la nomination de Madame Marie-Claire GOBIN, née le 26 Octobre 1954 demeurant 17 rue de la Sous Préfecture à SAINT QUENTIN [02100], en qualité de nouveau gérant à compter du 26 mars 2018 en remplacement de Monsieur Guillaume NERI, pour cause de démission. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 26

Société de Maçonnerie Générale Balanine

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : Lieu-dit Figarella
CD 51, 20214 Calenzana
824 974 281 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018 et suite à démission de l'un des gérants :

Article 13 - GERANCE :

* Anciennement :

* Monsieur Joao Casimiro FERREIRA de AMORIM, demeurant à MONTICELLO [20220 Corse] 1, Lotissement LINACCIO,
* Monsieur Carlos, Manuel TEIXEIRA BARBOSA, demeurant à CALENZANA [20214 Corse] Lieu-dit FIGARELLA - route de Moncale.

* Nouveau :

* Monsieur Joao Casimiro FERREIRA de AMORIM, demeurant à MONTICELLO [20220 Corse] 1, Lotissement LINACCIO, Mention sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

SCI U CASONE

Société Civile Immobilière
Au capital de 600,00 Euros
23, Cours Général Leclerc
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio 441 142 049

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL-ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Aux termes de décisions des associés de la société dénommée **SCI U CASONE**, société civile immobilière au capital de 600,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 441 142 049, prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2018 ;

Le siège social - établissement principal de ladite société qui était à AJACCIO [20000], 23, Cours Général Leclerc, a été transféré à **AJACCIO [20000], 2, rue Sergent Casalonga**, à compter rétroactivement du 30 juillet 2013. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le gérant.

N° 28

MGPP

SCI au capital de 304,00 Euros
12, rue Emile Dequen
94300 Vincennes
424718039 R.C.S. Créteil

Par décision en date du 17/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu-dit Giumpetraja, Serriera Village, 20147 SERRIERA** à compter du 05/04/2018. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis 10 rue Emile Dequen 94300 Vincennes **Durée** : 99 ans **Gérance** : Monsieur Gilles CATULI, demeurant 64 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

N° 29



CABINET TETRALEX Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour
16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.54.57
e.fabregat@tetralex.fr

Suivant AGE du 28/03/18, les associés de la société **PATRIMONIU**, SCI au capital de 64.000 € immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 438 908 790 et dont le siège était initialement fixé Casa di Suariccio à BORGIO, ont décidé de transférer celui-ci **Lieu-dit Paterno à BORGIO [20290]**. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis et mention.

N° 30

S.A.R.L. FLASH INFORMATIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 30.489,80 Euros
Siège social :
Parc d'Activités de Mezzavia
Rond Point de Calvi, Ajaccio
20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio B 340 617 166

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2018, le siège social de la Société a été fixé de MEZZAVIA [20167] - AJACCIO Rond-Point de CALVI - Parc d'Activités de MEZZAVIA à **AJACCIO [20090] - Lotissement STILETTO - Lot N°12** à compter du 31 mars 2018.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, Le Gérant.

N° 31

SARL MALLORY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 Euros
Siège social : 49, Rue de la République
Albertville (Savoie)
R.C.S. : Chambéry 489 606 012
(2006 B 182)

Par AGE du 16/03/2018, l'associée a décidé :

* De transférer le siège social de ALBERTVILLE [73200] 49 Rue de la République à **AJACCIO [20000], 4 Rue des Trois Marie** à compter du 16/03/2018 et de modifier l'article 5 des statuts.
Gérante : Mme Mallory HAVET demeurant Lieu-dit Murrice, 20167 Peri.

Pour insertion, La gérante.

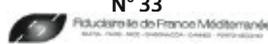
N° 32

TERRA PORRA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1200 euros
Siège social : Lieu-dit Serra
20137 Porto-Vecchio
812 126 977 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

L'AGE du 21/03/2018 a décidé de transférer le siège social au **DOMAINE DE TERRA PORRA, 20137 PORTO-VECCHIO**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.



F.I.F.M.

1, Rue Notre Dame de Lourdes
Bastia 20200
Tel : 04.95.34.84.34

CONSULTEK

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Villa Roche
Chemin du Macchione
20600 Bastia
805 232 659 RCS Bastia

Le 03 avril 2018, la collectivité des associés a décidé qu'à compter du même jour le siège social est transféré à **BASTIA [20200] - 2, Place de l'Hôtel de Ville**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 34

SCIARETTI T.P.

SARL au capital de 1.500 Euros
Siège social : Lieu-dit Onda
Valle di Mezzana, 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 510 781 875

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la **SARL SCIARETTI T.P.** a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Lieu-dit Onda, Valle di Mezzana, 20167 MEZZAVIA au : **Lieu-dit Pernicaggio, Espace Cadanaccia, 20167 SARROLA CARCOPINO (commune de Sarrola Carcopino)** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

SC SAROMAPI 1

Société Civile
Au capital de 4.372.700 €
Siège social : Domaine de Purettonne
20290 Borgo
752 375 741 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Octobre 2017 il a été décidé de transférer le siège social au **2, rue de l'Ecole de Mars - 92200 NEUILLY SUR SEINE**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de BASTIA et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

Pour avis,

N° 36

CASASTOLFI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier de la Poste
20218 Pietralba
833 898 042 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 19 mars 2018, la gérance de la société à responsabilité limitée **CASASTOLFI** a décidé de transférer le siège social du Quartier de la Poste, 20218 PIETRALBA au **11, Cours Paoli, 20250 CORTE** à compter du 19 mars 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 37

AVIS

Aux termes d'un acte authentique reçu à NICE, le 14/12/2017, par Me Antoine Luciani, Notaire à NICE, le siège social de la société **SCI DU 16 COURS BARTHELEMY**, SCI au capital de 190.561,27 €, 32 ch du Pré du Bar, 06480 LA COLLE SUR LOUP (RCS ANTIBES 420 739 765) a été transféré à **GROSSETO-PRUGNA [20166], 33 Les Candilelli, Porticcio**.

Les autres caractéristiques de cette société sont les suivantes : **Objet** : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers. **Durée** : 99 années à compter du 2/11/1998. **Gérant** : Mme Annie PAPINI demeurant 33 Les Candilelli, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA. **Cession de parts sociales** : toutes les cessions de parts sont soumises à l'autorisation des associés statuant à l'unanimité. Les formalités de dépôt et de nouvelle immatriculation seront effectuées au RCS d'AJACCIO dont dépendra désormais la société.

Pour avis, La gérance.

N° 38

AVIS

Par assemblée du 8 janvier 2018, les associés de la société «**BRANDIZI PROMOTION**» SAS au capital de 100.000 euros, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 439 415 688, ont décidé de transférer le siège social de Zone artisanale - Follèlli - 20213 Penta di Casinca à **Résidence Le Clos Saphir - Bât A - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA**.

N° 39

AVIS

Aux termes d'une décision collective des actionnaires en date du 29/12/2017, le siège social de la société **GLOBAL SPORT**, SAS au capital de 796.291,20 € dont le siège social est sis ZI de Tragone, Lotissement Ascosa, 20620 BIGUGLIA (RCS BASTIA 525 223 715) a été transféré à compter du 1/01/2018, à **BIGUGLIA [20260], ZAC de Campo Vallone, Lot n°5**. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

ACQUAVIVA DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.102.296 euros
Siège social : Boulevard de Fogata
20220 Corbara
R.C.S. Bastia 493 420 376

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décisions en date du 29 mars 2018, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de Président à compter du 29 mars 2018, pour une durée illimitée, Monsieur Bernard ACQUAVIVA, demeurant Quartier de la Gare à ILE-ROUSSE [20220] en remplacement de la société ACQUAVIVA PARTICIPATIONS, démissionnaire à compter de cette même date.

Pour avis,
Le Président.

SQUAGLIA RECTIFICATION

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 30.490 Euros
 Siège social : Lieu-dit Occhione
 20600 Furiani
 R.C.S: Bastia 323 854 596

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 30.03.2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :**Anciennes mentions :**

Gérant : Jean-Jacques SQUAGLIA, demeurant Lotissement E Cardelline, Route de Pineto à BIGUGLIA [20620]

Nouvelles mentions :

Président : Jean-Jacques SQUAGLIA, demeurant Lotissement E Cardelline, Route de Pineto à BIGUGLIA [20620]

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30.03.2018, il a également été décidé de modifier l'objet social de la société sans modification des activités, à compter de la même date.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet l'exploitation de l'atelier de mécanique et rectification auto apporté par Monsieur SQUAGLIA Jean François et son épouse SQUAGLIA Aimée, dont il est parlé ci-après, **Article 6.**

La création ou l'acquisition, la prise en gérance libre et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en France ou à l'étranger de : L'exploitation d'un atelier de mécanique générale et de rectification automobile industrielle ; Usinage et tournage sur métaux ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS

Par assemblée du 31 mars 2018, les associés de la société «**ETABLISSEMENTS FERROSUD**», SAS dont le siège est à PENTA DI CASINCA [20213] - Zone d'activités de Folelli [411 738 164 RCS BASTIA], ont nommé Monsieur Jean-François ISOLA demeurant Route d'Orezza, lieu-dit Granaro, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA en qualité de Directeur Général.

HOTEL CYRNEA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 307.622 Euros
 Siège social : Pietranera
 20200 San Martino di Lota
 R.C.S. Bastia 394.067.839

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 30.03.2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :**Anciennes mentions :**

Gérant : Albert Joseph RAUGI-SEDDAS demeurant Lieu-dit GUAÏTA, Villa CYRNEA à PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Nouvelles mentions :

Président : Albert Joseph RAUGI-SEDDAS demeurant Lieu-dit GUAÏTA, Villa CYRNEA à PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30.03.2018, il a également été décidé de modifier l'objet social de la société sans modification des activités, à compter de la même date.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : La société a pour objet l'exploitation en location gérance d'un Hôtel cafétéria à l'enseigne "HOTEL CYRNEA" sis à PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Nouvelle mention : La société a pour objet l'exploitation directe d'un Hôtel Cafétéria à l'enseigne "HOTEL CYRNEA" sis à PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

S.C.M. ANSALDI RAFFALLI-RICCI-THO

Société Civile de Moyens
 Au capital de 2000 Euros
 Siège social :
 6, Bis rue César Campinchi
 20200 Bastia
 R.C.S : 749 828 398

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er Avril 2018, il a été décidé que le capital de la société serait augmenté d'une somme en numéraire de 500 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

*** Ancienne mention :** Capital 1500 euros divisé en 150 parts sociales.

*** Nouvelle mention :** Capital 2000 euros divisé en 200 parts sociales.

Aux termes de ce même procès verbal, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient **SCM ANSALDI-RAFFALLI-RICCI-THO**, à compter du 01.04.2018.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :** SCM ANSALDI-RAFFALLI-RICCI

*** Nouvelle mention :** SCM ANSALDI-RAFFALLI-RICCI-THO

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

SAS SETANO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 134.000 euros
 Siège social : Route de Ventiseri
 Pont de Travu, 20240 Ghisonaccia
 800.937.294 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique du 22 Mars 2018, il résulte :

L'associé unique de la Société SAS SETANO a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er Janvier 2018.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

*** Ancienne mention :** Le capital social est fixé à 134.000 euros. Il est divisé en 13.400 parts sociales, de 10 euros chacune.

*** Nouvelle mention :** Le capital social reste fixé à 134.000 euros. Il est divisé en 13.400 actions, de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme

*** Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée

*** Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale

*** Ancienne mention :** la dénomination de la société est : EARL SETANO

*** Nouvelle mention :** la dénomination de la société est : SAS SETANO

Administration

*** Anciennes mentions :** Charles-Marcel GIUDICELLI, Route de Ventiseri, Pont de Travu, 20240 Ghisonaccia

*** Nouvelles mentions :** PRESIDENT : Charles-Marcel GIUDICELLI, demeurant Route de Ventiseri, Pont de Travu, 20240 Ghisonaccia

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Mention** sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

BRASSERIE DE PROVENCE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 100.000 euros
 Siège social : RN 193, Lieu-dit Arbucetta
 Casatorra, 20620 Biguglia
 RCS Bastia 828 908 673

Aux termes du PV des Décisions des Associés du 27 mars 2018, il a été décidé de modifier la dénomination sociale en **BRASSERIE DU CASTELLET**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

SASU SICASUD

Au capital social de 680.000 €
 Siege : Lieu-dit Arutoli
 Route de Muratello
 20137 Porto-Vecchio
 RCS : Ajaccio 522 129 089

La SASU SICASUD, dans sa séance du 04 août 2017, a nommé Monsieur ETIENNE CESARI né le 27/06/1962 à Porto-Vecchio [2A] comme Président de la SICASUD en tant que représentant personne physique de la SICASUD associé unique, en remplacement de Monsieur DANIEL PROFIZI.

Pour avis, le Président.

SOCIETE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 104.164 €
 Siège social : ZI du Vazzino
 20000 Ajaccio
 330 275 637 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal des Décisions de l'associé unique en date du 22 mars 2018, il a été pris acte de la nomination en qualité de Président de Monsieur Sylvain JOANNON demeurant 51, avenue Saint Jérôme - 13100 AIX EN PROVENCE en remplacement de Monsieur Franck-Olivier ROSSIGNOLLE. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Ajaccio.

AUTOECONET

SAS au capital de 1000 euros
 Siège social : 18, Allée des Romarins
 Lotissement A Castagnola
 20167 Alata
 818 199 044 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2018, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de :

- Transférer le siège social et l'établissement principal du 18, Allée des Romarins, Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA à **Route du Vazzino, 20090 AJACCIO**.

- Etendre l'objet social aux activités de mécanique auto, location de voitures, tôlerie, pièces détachées neuves et d'occasion.

Et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis,
 Le Président.

LB COIFFURE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Bâtiment F
 Port de Toga
 20200 Ville di Pietrabuguo
 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 26 mars 2018, il résulte que : Mme Lethitia Duthuille, demeurant Lotissement A Marinella, Pineto, 20290 Lucciana, a été nommée en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président.

AVIS

Aux termes d'une décision de l'associé unique de la société **MULTARI, SARL** à associé unique au capital de 497.000 € sis Ortale, 20600 Biguglia [RCS de Bastia 321 289 001], en date du 29/12/2017 : Les mandats de commissaire aux comptes titulaires de M. Jean-Marc PANTALACCI et de commissaire aux comptes suppléant de M. Marc NINU sont arrivés à expiration. La société ALP'AZUR CAC, dont le siège est sis 31 rue Paul Bounin, Les Vikings, entrée B, 06100 Nice [RCS de Nice 807 545 827] a été nommé commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 52

SIPERO

Société à Responsabilité limitée
 Au capital de 77.630,52 €
 Siège social : Oletta [20232]
 Lieu-dit Costa, Route du Lac
 324 094 051 RCS Bastia

Par décisions du 15/03/2018 les associés ont modifié l'objet social de la société à compter du même jour et modifié l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 2 - OBJET**La société a pour objet :**

- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la mise en valeur, de tous biens fonciers ;
- la commercialisation de séjour d'accueil avec prestations de formation, hébergement, restauration, et tous services y afférents ;
- l'exploitation de tous laboratoires afin de réaliser de la recherche et développement en matière d'huiles essentielles ;
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation par location ou autrement, de tous véhicules terrestre ou maritime, à des fins touristiques, de recherche agricole, ou autre ;
- et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets sus indiqués ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 53

PLC

Société à Responsabilité Limitée
 Capital : 10.000 €uros
 Siège social : ZAC du Vazzino
 2090 Ajaccio (Corse du Sud)
 R.C.S. Ajaccio 821 630 175

Suivant décision de l'associée unique en date du 5 avril 2018, l'objet de la Société a été étendu au commerce de vente au détail de tous produits de parfumerie, de cosmétique, d'hygiène et soins corporels, diététique, coiffure et accessoires. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
 Le Gérant.

**LOCATION GERANCE
 FIN DE GERANCE**

N° 54

AVIS

Par acte SSP du 29/03/2018, la société SAS PIANELLI FRERES au capital de 4.939.185 €, sise 12 QUARTIER BARTACCIA, RUE DE LA CORNICHE, 20110 PROPRIANO N°495004251 RCS de AJACCIO a confié en location-gérance à la société SAS R.C. BARTACCIA au capital de 1.000 €, sise 11 quartier bartaccia, 20110 PROPRIANO N°838157329 RCS de AJACCIO représentée par M. PIANELLI Jean-françois, son fond de commerce de L'exploitation de restaurant, débit de boisson et de tous fonds liés à l'activité touristique sis et exploité au 11 quartier bartaccia, 20110 PROPRIANO.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1an(s) à compter du 29/03/2018 renouvelable par tacite reconduction.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 55

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
 Port de Plaisance de Toga
 Bât. A2, 20200 Bastia
 Tél 04.95.32.05.85
 Fax 04.95.32.13.35

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Mars 2018 fait à BASTIA, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BASTIA, LE 05/04/2018, Dossier 2018 10581, référence 2018 A 00503. Madame Félicia PRUDENTI épouse SICURANI, demeurant Résidence Paduella, Bâtiment C, RN 197, CALVI, 20260. **A confié à :** Madame Claire Marie Noëlle COLOMBANI, demeurant Le Liamone, Bâtiment 1, RDC, Résidence Guaita Mare, L'ILE-ROUSSE 20220.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Vente de souvenirs, Articles de cadeaux, articles de Paris situé à 6, Rue Notre Dame - 20220 - L'Île-Rousse, connu sous le nom de "Santa Maria" ; Pour une durée d'une année à compter du 01/04/2018 renouvelable ensuite par tacite reconduction, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
 Claire Marie Noëlle COLOMBANI, Le locataire-gérant.

N° 56

UNIQUE INSERTION

Par acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO en date du 30 mars 2018, Monsieur HORLAVILLE Jean-Marie né le 20 janvier 1975 à PORTO-VECCHIO et demeurant Traverse des Chênes, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO a donné en location-gérance une activité de taxi à la société par actions simplifiée TPS TRANSPORT en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, dont le siège social est : Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO.

Moyennant une redevance fixe mensuelle de SEPT CENTS (700 €) hors taxes.

Pour unique publication,

**MODIFICATION
 CAPITAL SOCIAL**

N° 57

CAMPING A MARINA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 153.000 €
 Siège social : Golfe de la Liscia
 20111 Calcatoggio
 RCS Ajaccio 501 713 721

Par décision du 21/02/2018, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 33.800 € par rachat de 338 parts sociales en vue de leur annulation et ont conféré tous pouvoirs au Gérant pour réaliser ladite opération. En l'absence d'opposition des créanciers, le Gérant a constaté le 25/03/2018 la réduction de capital susvisée dont le montant est ainsi ramené de 153.000 € à 119.200 € et a modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

N° 58

BELFAST

Société Civile Immobilière
 de Construction Vente
 Au capital de 500.00 €
 Siège social : Boulevard Pasquini
 20220 L'Île-Rousse
 811 286 913 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2015, il résulte que : Le capital social a été augmenté d'une somme de cinq cent cinquante mille 550.000 euros, pour être porté de 500 euros à 550.500 euros, par apport en nature. Cette augmentation est réalisée par création de cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales nouvelles de un (1) euro, numérotées de 501 à 550.500.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*** Nouvelle mention :
 Article 8 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante mille cinq cent (550.500) euros. Il est divisé en cinq cent cinquante mille cinq cent (550.500) parts sociales de un (1) euro l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

**DISSOLUTION SOCIETE
 LIQUIDATION SOCIETE**

N° 59

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GERALDINE

Société Civile Immobilière
 En liquidation

Au capital de 76.224.50 euros
 Siège social :
 9, Rue du Commandant Marche
 20260 Calvi
 Siège de liquidation :
 9, Rue du Commandant Marche
 20260 Calvi-347 548 752 RCS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 mars 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Roger GUEBEL, demeurant 9 Avenue du Commandant Marche, 20260 CALVI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue du Commandant Marche, 20260 CALVI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 60

LEGNU D'ORU

S.C.I. au capital de 1.000 €uros
 Siège social : Lieu-dit Pollona
 20221 Cervione
 530 022 060 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 28/02/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Raphael FRANZONI, demeurant Lieu dit E Plane, 20221 CERVIONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Pollona, 20221 CERVIONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 61

LEGNU D'ORU

S.C.I. en liquidation
 Au capital de 1.000 €uros
 Siège social : Lieu-dit Pollona
 20221 Cervione
 530 022 060 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Raphaël FRANZONI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

PELLEGRINI MAÇONNERIE

SARL au capital de 10.000,00 Euros
 Siège : Chemin d'Agliani N°2
 Lieu-Dit Pinellu, 20600 Bastia
 491.287.868 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 et à effet audit jour, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle, ont pris acte de la fin de la gérance de Cléopâtre PELLEGRINI, demeurant Lieu dit Pinellu, 2 chemin d'Agliani, 20600 BASTIA qu'ils ont nommé liquidateur, et fait élection de domicile pour les besoins de la liquidation au siège social. C'est à cette adresse que toute notification concernant la liquidation devra être envoyée. Dépôts légaux au TC de BASTIA.

N° 63



AVIS DE MARCHÉ n° 06/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32
Fax : 04.95.32.66.11

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) - Accord cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum et un maximum (Articles 78 et 80 du décret n°2016-360).

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Fournitures de papeterie pour les besoins de la Commune de Ville di Pietrabugno.

Lot 1 : Fournitures Scolaires

Lot 2 : Fournitures de bureau

Lot 3 : Fournitures de loisirs

Lot 4 : Fournitures diverses réservées aux entreprises adaptées.

4 - DUREE DU MARCHÉ : A compter de sa date de notification, la durée de l'accord cadre est de deux années.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres et des échantillons est fixée au **25 avril 2018 - 12 h 00**.

10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 4 avril 2018.

Bon pour insertion,
Le Maire, Michel ROSSI.

N° 64

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Opération de dragage du Port de Pêche de CENTURI

Communes de CENTURI

1ère parution,

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n°2B-2018-03-30-002 en date du 30 mars 2018) :

Pendant 34 jours consécutifs, du **mercredi 2 mai au lundi 4 juin 2018 inclus**, se déroulera, sur le territoire de la commune de CENTURI, une enquête publique :

Préalable à l'autorisation environnementale de l'opération de dragage du Port de Pêche de CENTURI ;

Au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant des rubriques 4.1.2.0, et 4.1.3.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du même code).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Centuri

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE : Mairie de Centuri

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

(désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 7 novembre 2017) : Madame **Carole SAVELLI**, sera présente à la Mairie de Centuri et recevra les observations du public selon les modalités suivantes :

* le mercredi 2 mai 2018 : le matin de 9h à 12h ;

* le lundi 14 mai 2018 : l'après midi de 14h à 17h ;

* le mercredi 23 mai 2018 : l'après midi de 14h à 17h ;

* le lundi 4 juin 2018 : l'après midi de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations dans un registre ouvert à cet effet :

* à la mairie de Centuri, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, en version papier et sur un poste informatique,

* sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.haute-corse.gouv.fr

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées auprès de la mairie précitée à l'attention du commissaire enquêteur. Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique avant la fin du délai de l'enquête à l'adresse suivante :

ddtm-sebfg@haute-corse.gouv.fr

Toutes les observations seront annexées au registre d'enquête.

Ce registre sera clos automatiquement le 4 juin 2018 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Centuri ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

N° 65

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Poggio di Venaco

Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Pascialone », présentée par la société « Corsica Sole 10 »

1ère parution,

Nature de l'installation : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 119-2018 du 9 avril 2018) :

* Du lundi 30 avril 2018 au vendredi 1er juin 2018 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : * Mairie de Poggio di Venaco.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par décision du tribunal administratif de Bastia du 27 mars 2018) :

Monsieur **Pierre Olivier BONNOT**, attaché des services de l'état à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, recevra les observations du public en mairie de Poggio di Venaco selon les modalités suivantes :

* lundi 30 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* vendredi 18 mai 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* vendredi 1er juin 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Poggio di Venaco, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr]. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse. Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/720>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Poggio di Venaco, Place Saint-Roch, 20250 POGGIO DI VENACO. A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Poggio di Venaco pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 66

AVIS RECTIFICATIF DU 09/04/18

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - **mèl :** marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Référence : 18/TX/007/MA

Objet : au lieu de : 18/TX/007 Assainissement de zones boueuses

lire : 18/TX/007 Assainissement de zones boueuses

Après la mention : 18/TX/007

Ajouter : Assainissement de zones boueuses entre deux bâtiments avec coulage de dalle en béton armé.

La construction de cette dalle, d'une surface de 420m², nécessite :

- Terrassement pour évacuation des boues et réalisation des pentes ;

- Ferrailage de toute la partie à bétonner par pose de plaques de treillis soudés (environ 60 plaques) ;

- Coulage et réglage de la dalle en béton (environ 63m³).

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 67

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet du marché : Achat, installation, gestion et entretien d'une solution de visioconférence. **Code CPV :** 32232000-8

3. Critères de sélection des offres : Critère n° 1 : Prix 40% - Critère n° 2 : Valeur technique 40% - Critère n° 3 : Délais 20%

4. Mode de passation : Procédure Adaptée

[Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

5. Date limite de réception des offres : **vendredi 4 mai 2018 à 12h**

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : mercredi 11 avril 2018

7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : **Lieu de retrait des dossiers :** Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence LESIA - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA - Tel : 04-95-32-33-65 - **Courriel :** hs2@cdg2b.com

N° 68

« AVIS D'INFORMATION COMMUNE DE PATRIMONIO

Par arrêté n° DDTM2B/SAH/AME/N° 2B-2018-03-19-001 du 19 mars 2018, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse a autorisé la création d'une zone d'aménagement différé multi-sites sur la commune de PATRIMONIO. L'arrêté et le dossier complet sont consultables à la mairie de PATRIMONIO aux heures d'ouverture habituelles.

Le Maire, Jean-Baptiste ARENA »

N° 69

AVIS

Le préfet de département de Corse du sud, par arrêté n°2A-2017-12-20-002 en date du 20 décembre 2017, a instauré un périmètre de protection de biotope dénommé "site à Falco peregrinus de Barbicaja, sur le territoire de la commune d'Ajaccio. Cet arrêté délimite la zone de protection de biotope, fixe les mesures de protection, les sanctions encourues et détermine les modalités de suivi de ce site. Cet arrêté et son(s) annexe(s) peuvent être consultés dans la(es) mairie(s) concernée(s) et à l'adresse électronique suivante du site de la DREAL de Corse : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-apb-en-corse-r240.html>.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 70

Par jugement en date du 03/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Scopelliti Alain

220, Lotissement Bevinco

"Baticoncept Services", 20620 Biguglia

Activité : Construction et entretien de piscines, plomberie climatisation maçonnerie

RM : N°499 252 120 [306.12.2B]

Date de cessation des paiements :

03/10/2016

Liquidateur : SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 03/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la :

Société d'Exploitation

Polyvalente des Consorts Pierantoni

"SOEXPO" [SARL]

Les Chênes Valrose, 20290 Borgo

Activité : Opération dans le domaine automobile ou immobilier

RCS Bastia : B 528 624 141, 2010 B 470

Date de cessation des paiements :

03/10/2016

Liquidateur : SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 72

Par jugement en date du 03/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Calkelec [SAS]

11, Chemin de Sainte-Lucie

20220 Algajola

Activité : Installations électriques

RCS Bastia : B 800 710 329, 2014 B 123

Date de cessation des paiements :

03/04/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 03/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Saveria [SAS]

11, rue du Pontetto

Quai Sud - Vieux Port

"Bar Chez Pigalle", 20200 Bastia

Activité : Débit de boissons - restauration rapide...

RCS Bastia : B 812 620 839, 2015 B 399

Date de cessation des paiements :

03/04/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 74

Par jugement en date du 03/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mel & And Etanchéité [SAS]

ZA de Tragone - N° 13

Route du Canal de Mélo

20620 Biguglia

Activité : Etanchéité, isolation, maçonnerie générale, gros oeuvre, finition

RCS Bastia : B 807 504 246, 2014 B 587

Date de cessation des paiements :

03/04/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 75



AVIS DE PUBLICITE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPAAP2018010

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Contrôle obligatoire et entretien des tachygraphes et des limiteurs de vitesse des poids lourds de la Collectivité de Corse pour le Secteur de la Haute-Corse.

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Remise des offres : 02/05/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/04/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

DERNIERES MINUTES

N° 76

AVIS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse du Sud - CAUE-2A

Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE et modifiée par le décret du 19/08/1986, déclarée en Préfecture de Corse du Sud le 27/12/1978 ; N° SIRET 43761252600016, dont le siège social est : 30 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio. Représentée par Monsieur Pierre-Paul LUCIANI, **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Corse - CAUE-2B**

Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE et modifiée par le décret du 19/08/1986, déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 27/05/1997 ; N° SIRET 32341537200032, dont le siège social est : Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération, 20600 Bastia. Représentée par Monsieur Claudy OLMETA

Associations ayant pour objet de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Un projet de fusion-crétion a été arrêté par le Conseil d'Administration du CAUE 2A le 2 mars 2018 visant à créer le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Collectivité de Corse, CAUE DE CORSE, ayant le même objet social. A partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2017, l'actif et le passif du CAUE 2A qui sont transférés à la nouvelle entité s'élevaient à :

- **Actif** : 867.739 euros

- **Passif** : 109.404 euros (dont 16.020 euros d'engagements hors bilan)

Faisant ressortir un actif net de 758.335 euros. S'agissant d'une fusion entre associations, il n'y a pas lieu de procéder à un échange de titres ni par conséquent de déterminer de parité d'échange. La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération est le 15 mai 2018.

L'opération prendra effet à la date de publication au Journal officiel de la déclaration de la nouvelle entité.

Le Président du CAUE 2A,

N° 77



« SCP GRIMALDI MICHELI

ZI de Migliacciari

BP 44

20243 Prunelli Di Fiumorbo

Suivant acte contenant donation-partage de parts sociales reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO le 20 décembre 2017, Monsieur Pierre Christian VALLI demeurant Lotissement Marina di Fiori, PORTO-VECCHIO, a, en sa qualité de gérant et unique associé de la société SNC TABAC VALLI, société en nom collectif au capital de 915.000 euros dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] Quartier la Porretta, objet social : exploitation d'un fonds de commerce d'articles de fumeur et de souvenirs, constituée pour 99 ans, immatriculée au RCS AJACCIO 418760237, **cédé à titre gratuit** à Madame Florence GONZALEZ épouse VALLI, Madame Fanny VALLI, Madame Inès VALLI, Madame Marion VALLI, demeurant ensemble 29 route de Salvati, Marina di Fiori, PORTO-VECCHIO les parts de sociétés numérotées 1 à 4 chacune pour une part. »

N° 78

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'informateur Corse Nouvelle [2A] le 14/7/17, concernant la société **CAMPAD**.

Il a lieu de lire : Par ASP du 08/03/18, il a été constitué une SAS dénommée BRITO CONSTRUCTION.

Siège social : manichella, route du moulin 20146 Sotta. Capital : 1400 euros. Objet : remaniement et rénovation de bâtiments déjà existants. activités de construction courantes et spécialisées. Président : M. Mario Brito Fernandes Lopes, manichella, route du moulin 20146 Sotta. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 79

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6712, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 06/04/2018 au 12/04/2018 : **Concernant** : la constitution de la SAS «**LE 2018**»

Il fallait lire : « suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 28 mars 2018 »

Et non : « suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 22 mars 2018 » comme écrit par erreur.

N° 80

VIGNOLA

Société en Nom Collectif
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
11, Boulevard Fred Scamarini
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 498300102

Aux termes d'un acte SSP signé le 15/12/2017, la SAS PRAXIS sise 145 avenue Clément Ader à Castelnau le lez 34170 et immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 432 805 539, et la SARL FLORÉ INVEST, sise 145 Avenue Clément Ader à Castelnau le lez et immatriculée sous le numéro 378 956 643 ; **ont apporté à** la société ITC sise Route des îles Sanguinaires, Résidence Les Calanques, 2000 AJACCIO et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 828 869 826 ; 800 parts sociales sur les 800 détenues par PRAXIS et FLORÉ INVEST dans la société VIGNOLA sus désignée. Les statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO.

N° 81

AUTORACING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 160.000.00 €
Siège social : 33, route de la Mer
20260 Lumio
968 200 931 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 82

REZZA INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 8, rue Notre Dame
20220 L'Île-Rousse
818 687 030 RCS Bastia

D'un procès-verbal du Président du 30 octobre 2017, il résulte que :
Monsieur le Président, associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 83

AVIS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BAILLY, SCI au capital de 1000 euros, Lieu dit Storzicone, Casa Bella, route Royale, 20213 Folelli, RCS Bastia 529881229. A compter A.G.E du 03-04-2018 : L'objet devient : Acquisition terrains, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement de ces terrains et vente. Construction tout bâtiment pour la vente ou location. Administration, gestion de tous immeubles et biens immobiliers. Démission gérant : Mr de VIRY Pierre, Bernard. Nomination nouveau gérant : Mr Alphonse POLIDORI, lieu dit storzicone - Casa Bella route royale 20213 Folelli. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Bastia.

N° 84

LA CANNE A SUCRE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000,00 euros
Siège social : Immeuble Caravelle II
Port de Plaisance
20137 Porto-Vecchio
810 685 511 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 15 mars 2018, il résulte que : Le capital social a été augmenté de 198.000,00 euros, pour être porté à 200.000,00 euros, par incorporation de réserves et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital : 2000,00 euros

* Nouvelle mention :

Capital : 200.000,00 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

N° 85

LINEA CORSA

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : sciancada serragio
20231 Venaco
453432650 RCS Bastia

Le 05/03/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DOMINIQUE SANSONETTI, 12, rue de Trétaigne, 75018 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS Bastia.

N° 86

R.A.F.L.E.S.

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1200 euros
Siège social : Rés Le Riviera
Rue Paratojo, 20200 Bastia
Siège de Liquidation :
Rés Le Rubis, Rue Paratojo
20200 Bastia-498 429 844 RCS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Etienne GUERRINI, demeurant Route de Lac de Padule, 20232 OLETTA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Rés. Le Rubis, Rue Paratojo, 20200 BASTIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 87

PIERRE ANTOINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.00 €
Siège social : Le Bar des Amis
Place de l'Eglise, 20220 Aregno
810 028 498 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 octobre 2017, il résulte que : Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal,

N° 88

AVIS

Aux termes d'un acte en date du 01 Janvier 2017 à Venzolasca, Madame KOULTE CAGNAZZOLI Anne Francoise, ARENA SOPRANA, 20215 VENZOLASCA, a **donné en location-gérance** à Monsieur KOULTE Laurent, ARENA SOPRANA, 20215 VENZOLASCA, un fonds de commerce de TAXI, sis et exploité Aéroport Bastia Poretta, pour une durée de 1 an à compter du 1 janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

N° 89

AVIS

Le 08/02/2018 l'âge de la sci paulina capital 100euros les terrasses de cardo - Villa 20200 bastia rcs bastia 447821950 a approuvé les comptes de liquidation le 08/02/2018 a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 08/02/2018. Rad bastia.

N° 90

AVIS

PRO SOL 2A SARL au capital de 1000 euros, 8 rue casanova d'aracciana, Quartier U Frusteru 20110 Propriano. RCS Ajaccio 498486141. A compter A.G.E du 08-04-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Démision de la gérance: Mr GIUA Antonio. Liquidateur durée liquidation: Mr GIUA Max, 8 rue Casanova d'aracciani U Frusteru, 20110 Propriano. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Ajaccio.

N° 91

AUTOS PERFORMANCE

S.A.R.L. au capital de 10.000 Euros
Siège social : Quarcio
Rés les Chênes Verts
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio
788 421 295 RCS Ajaccio

L'AGE du 28/02/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Marie PEYRAT, demeurant Chemin Contorba, 20113 OLMETO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé Chemin Contorba, 20113 OLMETO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 92

PRUNIMMO

Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 1200 euros
Siège social : Col du Pruno
Santo Vecchio, 20167 Alata (Corse)
494 648 421 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2017, il résulte que : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Christophe Nicolas SORTELLE, demeurant à AJACCIO (Corse) Résidence A Sposata, Bât E, route du Stiletto, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ALATA [Corse] Col du Pruno, Santo Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 93

SPCO

SARL au capital de 100 Euros
Maison Spinosi Guaidaporto
20150 Ota-795299080 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 06/04/2018 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur SPINOSI Jean 3 Rue Cyrnos, 20000 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 94

AVIS

Le 07/02/2018 la sci paulina les terrasses de cardo - villa 20200 bastia capital 100euros rcs bastia 447821950 décide la dissolution anticipée de la société à compter du 07/02/2018 avec effet retractif au 13/10/2010 est nommé liquidateur andrea guidoni res les jardins du cap 20200 ville di pietrabugno et fixe le siège de la liquidation au siege social. Rcs bastia.

N° 95

PELLEGRINI MAÇONNERIE

SARL en liquidation
Au capital de 10.000,00 Euros
Siège : Chemin d'Agliani N°2
Lieu-Dit Pinellu, 20600 Bastia
491.287.868 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 et à effet audit jour, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation et la radiation de la Société.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

 **Infolegale**
& marketing



VOCE NUSTRALE

RADIO DE TERRITOIRE

***Nathalie Simonetti a grandi
avec Voce Nustrale.***

***Elle est également au nombre
de ceux à qui la radio associative
de l'Adecec qui émet depuis
Cervioni a permis de trouver
sa voie professionnelle.
Elle nous en ouvre les coulisses...***

Nathalie Simonetti est une des animatrices de Voce Nustrale, et ce depuis bientôt 20 ans... Voire plus si l'on considère qu'elle fréquente ses locaux depuis son plus jeune âge. «Avoir une radio dans notre village est un privilège pour les enfants. Nous y étions comme chez nous. Il fallait juste respecter le «Zitti!» qui, une fois allumé, indiquait que les micros étaient ouverts et qu'il ne fallait pas faire de bruit». Autre temps, autre technique! La radio en a vécu des avancées depuis sa création au tout début des années 1980. On est alors au temps des disques vinyles, des 45 et 33 tours, des cassettes et des magnétos bandes qui permettaient d'avoir des programmes propres durant la nuit. Nathalie Simonetti se souvient des animateurs qui s'appliquaient à enregistrer ces longues bandes en temps réel, de leur présence tellement cruciale pour assurer la diffusion des programmes: «Lorsque j'ai débuté en qualité d'animatrice, on était déjà passés à l'ère moderne, les CD ont remplacé les platines disques, et les ordinateurs les magnétos bandes. C'est aussi l'arrivée bénie des onduleurs... tellement utiles en cas de coupure de courant! Et puis il y a eu internet. Voce Nustrale a déjà vécu deux vies. Le passage à l'an 2000 a été celui de la modernisation des moyens. Je l'ai vécu en direct, avec une pointe de nostalgie. Par contre, rien n'a changé quant à l'impli-



REPÈRES

Une radio locale associative, dans un village du rural de 2000 habitants... Tel a été le pari remporté par l'Adecec avec la création de Voce Nustrale, voilà bientôt 40 ans. Créée en 1970 avec pour objectifs la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture corses, l'association a misé sur ce mode de communication, rendu libre au début des années 1980. Sur décision de l'assemblée générale de décembre 1981, l'histoire de Voce Nustrale a débuté avec la mise en place d'un émetteur en modulation de fréquences, dans un local à disposition par la municipalité de Cervioni et une équipe de jeunes a pris en charge la création d'un studio. Le local technique en aurait découragé plus d'un. Mais pas l'équipe de l'Adecec qui a compris que cette radio serait un outil incontournable de «tramandera» et a su motiver, rassembler, autour d'un projet qui allait vite devenir celui de toute la communauté cerviuninca, notamment sa jeunesse.

Toute première radio en Corse à avoir fait le choix, alors osé, de la langue corse, Voce Nustrale reçoit la première autorisation de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, officialisée au J.O. du 1^{er} octobre 1983. Chacun se souvient des appels répétés du président Anton Dumenicu Monti «*Se vo ci sentite, chjamateci!*» lors des premiers essais de diffusion sur la fréquence 105.4, puis sur 105.1 en FM. Les programmes de 2, puis 4 heures quotidiennes, avec des émissions «phares» consacrées à l'histoire, au vocabulaire et à la jeunesse, ont fait sa coloration. Depuis, la radio émet régulièrement 24/24h, avec une grille de programmes établie et respectée qui fait la part belle aux artistes corses, chanteurs, musiciens, écrivains... Elle a très vite joué son rôle de proximité, notamment en se mettant à la disposition des écoles qui l'utilisaient -et c'est encore le cas aujourd'hui- pour certaines activités scolaires et extra-scolaires. Une dizaine d'animateurs, entre salariés et bénévoles, la font vivre au quotidien. Sa diffusion est assurée sur Internet (www.voce.fr.fm), les informations étant simultanément livrées sur le site internet de l'association : www.adecec.net ■

Photos/Jacques Paoli

«... cation des bénévoles et des permanents. Parce qu'une radio associative a un fonctionnement bien à elle, basé avant toute chose sur le militantisme».

Militante, Nathalie Simonetti, l'est... naturellement : «*Nous sommes de nombreux jeunes cervionais à être impliqués dans l'avenir de la radio. Cette Voce Nustrale est aussi notre voix, comme l'indique son nom. En créant cette radio associative, dans le rural, les membres de l'Adecec ont bien ciblé leurs objectifs. Voce Nustrale demeure depuis plus de 30 ans après sa création un outil au service de la langue et de la culture corses et tous ceux qui s'impliquent dans son quotidien sont des militants de la langue*». Elle a en charge le quotidien de Voce Nustrale dont elle assure la diffusion des programmes, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec une équipe de quatre permanents et des bénévoles. Elle avoue que les moyens actuels lui facilitent la tâche : «*Voce Nustrale émet non-stop depuis 1985... en y pensant, je me demande comment ils arrivaient à assurer un tel défi. Avec les programmes modernes, c'est plus facile. Côté technique, les avancées et les moyens choisis par l'Adecec rendent la tâche aisée. Le plus difficile est de créer une grille des programmes qui soit attractive, tout en faisant la part belle à la langue et à la culture. Nous sommes à l'affût de tout ce qui fait l'actualité culturelle en Corse. Et notre principal souci est d'employer la langue*

corse à l'antenne. Cela implique un travail conséquent de traduction, de la météo, des programmes télé, des petites annonces... On parle tout aussi bien de chanson corse que de jazz, de musique classique ou des derniers tubes de variétés, en langue corse. C'est notre coloration. Ce mode de fonctionnement se fait naturellement avec le temps. Et pour nous aider, il y a le travail de lexicographie de l'Adecec. À mes débuts, j'avais le lexique Le temps qu'il fait toujours ouvert pour m'aider à faire la météo, et celui du football, bien utile pour la rubrique sportive. Avec la banque de données Infcor en ligne, tout est devenu plus simple».

En réponse à la question de savoir ce qui donne du corps à une radio associative comme Voce Nustrale, Nathalie Simonetti ne sourcille pas : «*C'est la proximité que nous avons avec nos auditeurs. Nos programmes ne sont pas figés. On peut écouter une chanson à tout moment, s'exprimer sur des sujets variés. Et plus que de tout dire en langue corse, Voce Nustrale se veut la radio d'un territoire et de sa population qui dispose d'un outil de communication fiable. C'est un bonheur d'animer cette radio qui m'a permis de m'épanouir dans ma vie professionnelle, dans mon village. Et je ne suis pas seule dans ce cas. D'autres viendront, inévitablement. Parce que cette radio a été créée pour durer».* ■

Jacques PAOLI



Photo Manon Perelli

TOURISME

MIEUX CIBLER LE MARCHÉ BRITANNIQUE

Le 9 avril dernier, l'ATC a invité les acteurs du tourisme corse à ses premières journées professionnelles au Palais des Congrès d'Ajaccio. À cette occasion, les résultats d'une analyse de marché menée aux côtés d'Atout France en Grande-Bretagne ont été présentés dans le but d'attirer de nouveaux visiteurs.

Du royaume anglo-corse à James Boswell et Dorothy Carrington, l'éternelle amoureuse du golfe d'Ajaccio, Corse et Grande-Bretagne ont toujours su tisser un lien particulier. Et même si les chiffres sont en baisse par rapport au début du XX^e siècle, les Britanniques sont aujourd'hui près de 40 000 à venir séjourner dans notre île chaque année. Un marché porteur dont le plein potentiel reste à développer et sur lequel l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) mise plus que jamais afin d'augmenter la fréquentation touristique avant et après saison.

Le 9 avril dernier, l'agence conviait à cet effet les acteurs du tourisme en Corse à ses premières journées professionnelles. Au Palais des congrès d'Ajaccio, représentants de l'ATC et d'Atout France ont exposé les résultats d'une étude de marché menée de concert, afin de mieux cibler le profil des visiteurs britanniques et d'en attirer de nouveaux. «L'objectif est de diversifier notre clientèle qui est aujourd'hui à 75% d'origine continentale française, et le marché britannique, comme le marché italien ou le marché allemand, sont des marchés historiques qu'on souhaite revigorer», explique Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'ATC.

Si Easy Jet et British Airways effectuaient déjà des rotations en saison entre les deux îles, l'ouverture d'une ligne vers Londres Stansted début mai par Air Corsica laisse augurer un regain d'attractivité dès cet été. «Mais une ligne aérienne ne fait pas tout», tempère Marie-Antoinette Maupertuis. «Il faut une coordination

des acteurs - ce qui est rendu possible par une journée comme celle-ci - et que les Britanniques redécouvrent la Corse. On a un déficit de notoriété. Les Britanniques savent que l'on est une île très belle, mais ils ne savent pas trop où on est ni ce qu'on y fait. L'analyse de marché menée avec la collaboration d'Atout France révèle que ce qui intéresse les Britanniques quand ils visitent la Corse c'est la variété des paysages et surtout l'aspect culturel et historique», ajoute-t-elle en précisant vouloir améliorer les offres sur la culture, la gastronomie et les activités de bord de mer pour attirer une clientèle au pouvoir d'achat élevé et ainsi faire face à la concurrence des autres îles de Méditerranée. «L'idée est que les touristes britanniques qui ont peu de moyens aillent peut-être chez nos concurrents et que nous récupérons des touristes qui ont envie d'avoir des produits de qualité, de découvrir la gastronomie, le patrimoine culturel et historique de la Corse», glisse-t-elle en indiquant qu'avec l'ouverture de la ligne d'Air Corsica, l'ATC a investi dans une grosse campagne de communication dans les métros, bus et taxis anglais, mais aussi sur les réseaux sociaux. «On sait que les Britanniques furent les premiers touristes à venir en Corse vers la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, en particulier sur la région d'Ajaccio. Plus qu'une conquête c'est une reconquête du marché britannique qui s'amorce», conclut-elle en précisant miser sur une augmentation de 20% du nombre de visiteurs britanniques pour l'année à venir. ■ Manon PERELLI

LES CHIFFRES ENTREPRISE

3970

Les chiffres de la semaine

entreprises créées en Corse en 2017, dans le secteur marchand non agricole, soit 196 de plus qu'en 2016 et une progression de 5,2% contre +4,8% en 2016. La hausse des créations est de 7,7% en Corse-du-Sud et de 2,8% en Haute-Corse.

416

Les chiffres de la semaine

entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de procédure de redressement judiciaire en Corse lors de l'année 2017 soit 7,6% de moins qu'en 2016. Ce repli est plus sensible en Haute-Corse: - 9,7% contre - 5,8% en Corse-du-Sud.

ÉNERGIE

RENFORCER LE SOLAIRE THERMIQUE



Photo Manon Perelli

Avec le soutien de l'Ademe, l'AUE et l'ATC viennent de lancer un nouvel appel à projets afin de porter cette énergie renouvelable à un niveau jamais atteint jusqu'à présent en Corse.

Niché au début de la route des Sanguinaires, à Ajaccio, l'hôtel Les Mouettes a entrepris depuis un an une démarche de «développement responsable» selon les mots de son propriétaire, Jean-Baptiste Pieri. Grâce à l'installation de 24m² de capteurs solaires, l'établissement a en effet pu construire un système de production d'eau chaude pour l'une de ses ailes et compte bien poursuivre ce chantier. Pour l'aider dans cette entreprise, il a bénéficié en 2017 d'une subvention de la collectivité à hauteur de 70%.

C'est donc tout naturellement que cet établissement a été choisi par l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse [AUE] et l'Agence du tourisme de la Corse pour lancer un nouvel appel à projets solaires thermiques à destination des collectivités, aux côtés des représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [Ademe]. Mettant en synergie différents fonds qui permettent d'octroyer des aides très incitatives, cet appel à projets vise à soutenir les installations solaires thermiques collectives de plus de 10m² ou représentant un investissement supérieur à 20000€. L'objectif étant de sélectionner une cinquantaine de projets qui permettront l'installation de 1400m² de capteurs et de porter ainsi le solaire thermique à un niveau jamais atteint jusqu'à présent sur l'île. «Il y a une forte mobilisation et des moyens finan-

ciers qui vont avec. Nous voulons véritablement porter à une surface extrêmement importante le thermique solaire», souligne Jean Biancucci, le président de l'AUE en précisant que si la Corse comptait à peine 300m² de surface de capteurs solaires il y a quelques années, elle devrait bientôt atteindre 1800m². «C'est un objectif et nous nous donnerons les moyens. L'accompagnement financier y est, notamment à partir de crédits Feder.»

À noter que si cet appel à projets s'adresse particulièrement au secteur touristique [hôtels, restaurants, campings,...], il vise aussi le secteur de la santé [hôpitaux, clinique, maison de retraite], les logements sociaux, et le secteur public [patrimoine des collectivités].

«Tout cela s'inscrit dans un objectif beaucoup plus large qui est la Programmation pluriannuelle de l'énergie, avec des efforts dans tous les domaines et des moyens financiers considérables. Il y a nécessité d'une part à faire des économies d'énergie, mais il faut aussi travailler sur le fait qu'on soit encore extrêmement dépendant des énergies fossiles ou qui produisent du carbone», indique Jean Biancucci en concluant : «Nous allons progressivement, pour les années 2040-2050, vers une autonomie énergétique. On peut considérer que cet objectif peut paraître un peu utopique, mais quand on voit les moyens dont on va disposer, à la fois techniques et financiers, je pense qu'on peut y réfléchir sérieusement.» ■ Manon PERELLI

LES CHIFFRES ENTREPRISE

+7,1

% en termes d'immatriculation de nouvelles sociétés et entreprises individuelles sous le statut «classique» en Corse pour 2017. De plus, avec 1407 nouvelles entreprises, les créations sous statut d'auto-entrepreneur ont augmenté de +1,9% contre - 4,0% en 2016

Les chiffres de la semaine

168

procédures de liquidation judiciaire, classique ou simplifiée, jugées par les tribunaux administratifs de Bastia et Ajaccio en 2017, soit une baisse régionale de près de 40% [- 43,7% en Corse-du-Sud, - 36,2% en Haute-Corse] par rapport à l'an passé.

Les chiffres de la semaine

La sélection de la rédaction

Le mobilier en Corse au temps des Bonaparte

Dans toutes les régions d'Europe, le mobilier a fait l'objet de publications importantes par les historiens d'art: il est l'un des marqueurs les plus importants des identités locales. En Corse, pourtant, il n'existait rien de tel hormis un travail documenté sur les techniques de l'ébénisterie insulaire. Abritait l'une des plus importantes collections de mobilier des musées de Corse, le musée national de la Maison Bonaparte a donc entrepris de se pencher sur la constitution de l'ameublement de la maison natale de Napoléon, tout en étudiant cet ensemble à l'aune des aménagements des autres maisons patriciennes de l'île. Réalisée grâce au partenariat noué avec la Collectivité de Corse [direction du patrimoine, Musée de la Corse, et service de l'inventaire]; et la Ville de Bastia [direction du patrimoine et Musée de Bastia], cette exposition s'arrête plus particulièrement sur cette période de l'Histoire qui voit l'ascension des Bonaparte dans une partie de la Méditerranée où s'affrontent la République de Gênes, les Habsbourg de Vienne, les Bourbon de France, de Madrid et de Naples, et les Anglais. Elle s'intéresse tout à la fois au mobilier commandé à grands frais chez les ébénistes parisiens, génois, toscans, milanais et romains par les familles patriciennes, comme à la production insulaire de l'époque. ■

Jusqu'au 8 juillet. Musée national de la Maison Bonaparte, Ajaccio.

☎ 04 95 21 43 89 & www.musee-maisonbonaparte.fr



My rock

Certaines rencontres, certaines unions, qui semblaient pourtant inévitables, presque évidentes, n'adviennent pas. Du moins pas au moment qui aurait pu paraître le plus opportun. Ainsi Merce Cunningham et Elvis Presley semblent avoir évolué dans des univers parallèles. Alors qu'au même moment et dans le même pays – les États-Unis, au début des années 1950 – l'un créait sa compagnie de danse contemporaine tandis que l'autre lançait le rock, on ne vit donc pas leurs noms associés sur des affiches, pas plus qu'on ne les vit se partager une scène. Danseur et chorégraphe, fondateur du Groupe Émile Dubois, Jean-Claude Gallotta est né avec eux et s'est nourri de l'un comme de l'autre. Aussi, quoi de plus naturel pour lui que les réunir dans une création, de faire enfin se croiser New York et Memphis, l'héritage de Merce Cunningham et celui d'Elvis pour proposer «*un point de rencontre entre ces deux histoires artistiques-là*»? Pièce pour 11 danseurs, *My Rock* est constituée d'une quinzaine de courtes séquences dansées sur des titres choisis parmi ce que Jean-Claude Gallotta considère comme des albums essentiels de l'histoire du rock: «*ceux que j'écoutais en rêvant sur les pochettes de leurs disques*». Du King à Patti Smith, de Leonard Cohen aux Rolling Stones, de Bob Dylan au Velvet Underground, d'Iggy Pop aux Clash, chaque séquence est illustrée par les pochettes de disques et ponctuée des interventions du chorégraphe. ■

Le 19 avril, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Photo Benoîte Fanton

La main de Leïla

En 1987, à Sidi Fares, petit village proche d'Alger. Dans un garage secrètement transformé et devenu le «*Haram Cinéma, le cinéma le plus illégal de toute l'Algérie*», pour un dinar la place, Samir rejoue les plus grandes scènes de baisers du cinéma, censurées par l'Etat. Ici, il y a deux règles essentielles à respecter: l'identité de Samir doit rester secrète et les femmes ne sont pas admises. Mais voilà qu'un jour, Leïla, fille du puissant colonel Bensaada, se glisse dans le public et découvre la mythique histoire de *Casablanca*. Un an plus tard, Samir et Leïla s'aiment d'un amour inconditionnel mais interdit... Ils rêvent à un avenir commun tandis que derrière eux, se profilent les événements d'octobre 1988. Écrit par deux de ses interprètes et mis en scène par Régis Vallée, le texte joue à la fois sur le registre du conte et celui de l'évocation historique. Si le village où se déroule l'intrigue n'existe pas, le contexte dans lequel elle s'inscrit fait écho à une période bien précise de l'histoire algérienne contemporaine. Aïda Asghazadeh et Kamel Isker expliquent avoir été animés par le désir de raconter ensemble «*une histoire qui nous ressemble, inspirée de nos contes orientaux au destin tragique, mais où cette joie de vivre dans le pire comme dans le meilleur prendrait tout son éclat. Une histoire où l'humour serait le bouclier à l'Histoire*». Pour donner vie à toute une communauté villageoise, trois comédiens: Aïda Asghazadeh, Kamel Isker et Azize Kabouche. La scénographie de Philippe Jasko joue la carte du minimalisme, au service du propos: un décor fait d'éléments de récupération hétéroclites, des fils d'étendage pour structurer différents espaces de jeu et permettre aux scènes de s'enchaîner rapidement et un travail d'éclairage qui renforce l'effet de montage cinématographique, renforcé par la musique de Manuel Peskine qui s'inspire des grands thèmes musicaux du 7^e art ■

Le 20 avril, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



Photo Lisa Lesourd



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

Lundi 09 Avril

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le 12ème rallye de Balagne - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Les astres errants - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h15 Noob - 18h00 A votre Service - 18h50 Les rencontres de Calenzana - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le 12ème rallye de Balagne - 20h35 Les astres errants - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h05 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 12 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 13h35 A votre Service - 14h30 Ben's Brother - 16h35 Noob - 16h55 Ci Ne Ma - 17h10 Associ - 18h30 Calvin Harris - 19h30 Nutiziale - 19h40 A contre voie, Philippe Meirieu - 20h35 Jean Racine - 21h20 La construction bioclimatique - 21h35 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National



390

National

Mardi 10 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Zikspotting - 11h45 La construction bioclimatique - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Calvin Harris - 14h30 Jean Racine - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'atelier de musique - 20h55 Calvin Harris - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 13 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 L'atelier de musique - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les rencontres de Calenzana - 13h25 La construction bioclimatique - 13h40 Zikspotting - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 18h35 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Foreign Beggars - 21h35 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 22h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Les astres errants - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia



30

National

Mercredi 11 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Avec Damouré Zika, un acteur au pays de nulle part - 12h20 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'atelier de musique - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 Foreign Beggars - 17h10 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Les astres errants - 19h30 Nutiziale - 19h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 20h35 Ben's Brother - 21h30 L'atelier de musique - 22h15 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**agir
PLUS**

**MIEUX ISOLER
ISOLEZ VOS COMBLES
POUR 5€ LE M²***

**CE SERAIT UN COMBLE
DE NE PAS EN PROFITER !**

Retrouvez toutes les solutions Agir Plus sur corse-energia.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*Prix moyen calculé pour la pose de 100m² d'isolant dans des combles perdus - Déductions crédit d'impôt et aide Agir Plus incluses.